

## **Admissibilité des personnes immigrantes à MaineCare**

### **Qu'est-ce que MaineCare ?**

MaineCare est le programme Medicaid de l'État, qui offre aux résidents du Maine à faibles revenus une assurance maladie gratuite ou à faible coût afin de couvrir leurs frais de santé. Certaines personnes immigrantes vivant dans l'État du Maine sont admissibles à MaineCare.

### **Qui est admissible à la couverture complète de MaineCare ?**

*Remarque : Les personnes dont les revenus répondent aux critères d'admissibilité et qui ont moins de 21 ans, sont enceintes ou se trouvent en période post-partum peuvent bénéficier de l'ensemble des prestations de MaineCare, quel que soit leur statut d'immigration.*

À compter du 1er octobre 2026 :

- Les citoyens américains, quel que soit le statut d'immigration des membres de leur famille
- Les enfants et les jeunes de moins de 21 ans
- Les personnes enceintes ou en période post-partum (jusqu'à 12 mois après l'accouchement, à condition d'avoir bénéficié de MaineCare pendant leur grossesse)
- Les résidents permanents légaux (green card holders) qui détiennent leur green card depuis plus de 5 ans
- Les résidents permanents légaux (titulaires d'une green card) qui avaient auparavant obtenu le statut de réfugié ou bénéficié de l'asile avant d'obtenir leur résidence permanente (green card).
- Entrants cubains et haïtiens (Cuban and Haitian Entrants)
- « COFA émigrants » (Les personnes originaires des Îles Marshall, de Micronésie et des Palaos qui vivent aux États-Unis dans le cadre d'un accord spécial appelé le Compact of Free Association)

Si vous n'appartenez à aucun des groupes mentionnés ci-dessus, vous n'êtes pas admissible à la couverture complète de MaineCare. Vous pouvez toutefois être

admissible à Emergency MaineCare, qui couvre uniquement les soins médicaux nécessaires en cas d'urgence.

### **Qu'est-ce que Emergency MaineCare (MaineCare pour les soins d'urgence) ?**

Si vous faites une demande de MaineCare et que vous remplissez les conditions d'admissibilité, à l'exception de celles liées à votre statut d'immigration, vous serez inscrit à Emergency MaineCare.

Emergency MaineCare couvre uniquement les services de santé nécessaires au traitement d'un problème de santé mettant la vie en danger. Emergency MaineCare couvre également les frais liés au travail et à l'accouchement, mais ne couvre pas les services de santé fournis en dehors de l'hôpital.

Si vous avez des questions sur les services couverts par votre carte MaineCare, appelez : Le service aux membres de MaineCare au 1-800-977-6740.

### **Comment faire une demande pour bénéficier de MaineCare ?**

- Vous pouvez faire votre demande en ligne sur [My Maine Connection](#).
- Vous pouvez faire votre demande en personne auprès du bureau local du [Département de la santé et des services sociaux \(DHHS\)](#). (Des services d'interprétariat sont disponibles sur demande.)
- Vous pouvez faire votre demande par téléphone au 1-855-797-4357. (Des services d'interprétariat sont disponibles sur demande.)
- Vous pouvez [télécharger](#) et imprimer un formulaire de demande, puis l'envoyer par courrier, par e-mail ou par fax.
  - Courrier : Office for Family Independence  
114 Corn Shop Lane, Farmington, ME 04938
  - E-mail : [Farmington.DHHS@Maine.gov](mailto:Farmington.DHHS@Maine.gov)
  - Fax : (207) 778-8429

### **Quels autres programmes peuvent vous aider à couvrir vos frais de santé ?**

- [Hospital Free Care](#) (Les programmes de soins hospitaliers gratuits) aident les résidents du Maine à payer leurs frais d'hospitalisation et varient selon les établissements. Personne ne peut se voir refuser l'accès aux services d'urgence

en raison de son statut d'immigration ou parce qu'il n'a pas les moyens de payer. Si vos revenus sont inférieurs à un certain seuil, les soins médicalement nécessaires doivent vous être fournis gratuitement. Demandez des renseignements sur le programme de Free Care (soins gratuits) auprès de n'importe quel hôpital du Maine.

- [MaineHealth Access to Care](#) aide les personnes vivant dans les régions desservies par MaineHealth à faire une demande de couverture maladie, à bénéficier d'une aide pour payer leurs médicaments et à accéder aux ressources communautaires. Appelez le 207-661-550 (ou, sans frais, le 1-833-MHHELP1) ou écrivez à [accesstocare@mainehealth.org](mailto:accesstocare@mainehealth.org).
- [Maine's Community Health Centers](#) (centres de santé communautaires) fournissent des soins de santé primaires à toute personne qui en a besoin, qu'elle dispose ou non d'une assurance maladie et quelle que soit sa capacité à payer. Pour trouver le centre de santé communautaire le plus proche, consultez le site : [mepca.org](http://mepca.org).
- La [ligne d'assistance de Consumers for Affordable Health Care \(CAHC\)/Consommateurs pour des soins de santé abordables](#) (1-800-965-7476) vous met en relation avec un spécialiste de l'inscription à une couverture maladie, qui vous aide à comprendre les options qui s'offrent à vous et à souscrire une couverture maladie dans le Maine. La ligne d'assistance est gratuite et confidentielle et est accessible du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 00.

### **Où puis-je trouver davantage d'informations sur MaineCare et les autres types de couverture et de services de santé ?**

Consumers for Affordable Health Care (CAHC)/Consommateurs pour des soins de santé abordables : <https://mainecahc.org/consumer-assistance/>

Maine Department of Health and Human Services (DHHS)/Département de la santé et des services sociaux du Maine :

<https://www.maine.gov/dhhs/ofc/programs-services/health-care-assistance>

## Où puis-je obtenir de l'aide concernant les programmes d'aide publique ?

Maine Equal Justice (MEJ):

En ligne : [maineequaljustice.org/contact-us/](https://maineequaljustice.org/contact-us/)

Téléphone : 207-626-7058



## Où puis-je obtenir de l'aide pour des questions liées à l'immigration ?

Immigrant Legal Advocacy Project (ILAP) :

En ligne : [Formulaire de demande d'assistance en ligne de l'ILAP](#)

Téléphone : 207-780-1593

